DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-16

OBJET:

SECRETAIRE DE SEANCE

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir : Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, prévoyant les conditions dérogatoires de quorum jusqu'au 31 juillet 2022 ;

Considérant que le nombre de membres présents est supérieur au tiers des membres en exercice ;

Monsieur le Président propose au comité de nommer un ou une secrétaire de séance.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DESIGNE** Monsieur Hervé POIROT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

NICOLAS GERARD Signature numérique de NICOLAS GERARD Date: 2022.06.24 12:16:05 +02'00' Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-17

OBJET:

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2021

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Vu les articles L.1411-3 et R.1411-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat d'affermage du service public de l'eau potable,

Vu le rapport annuel du délégataire 2021 sur la gestion du service public de l'eau potable présenté en séance au comité syndical par la SAUR,

Considérant que le rapport annuel a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au service public de l'eau potable pour l'exercice 2021.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le comité syndical, après avoir ouï l'exposé et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le rapport annuel 2021 du délégataire sur le service public de l'eau potable.
- **DIT** que le rapport sera annexé au compte administratif 2021 du budget principal.

NICOLAS GERARD Signature numérique de NICOLAS GERARD Date: 2022.06.24 12:16:39 +02'00' Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES **EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72 Membres présents : 30 3 Pouvoirs: Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-18

OBJET:

BUDGET DU SYNDICAT: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir : Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du comptable pour 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice :
- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme Le Président. Nicolas GERARD

NICOLAS **GERARD**

Signature numérique de NICOLAS GERARD Date: 2022.06.24 14:00:08

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation: 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-19

OBJET:

BUDGET DU SYNDICAT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'il devra quitter la salle au moment du vote du compte administratif et propose à l'assemblée d'élire un président de séance pour le vote des comptes administratifs 2021 du syndicat et de la régie production.

Vu l'article L.121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ELIT Monsieur Alain HERIAT président de séance pour le vote du compte administratif.

Monsieur Nicolas GERARD, Président du syndicat, présente alors le compte administratif de l'exercice 2021 écoulé, qui se résume comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses d'exploitation 2021	261 793,35 €	
Recettes d'exploitation 2021	623 861,78 €	
Résultat de l'exercice (excédent d'exploitation)	362 068,43 €	
Résultats antérieurs reportés	193 583,19 €	
Solde des restes à réaliser (recettes – dépenses)	0,00€	
Résultat cumulé au 31/12/2021 (excédent)	555 651,62 €	

(0.000.000)	*********		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement 2021	301 993,11 €		
Recettes d'investissement 2021	153 922,45 €		
Résultat de l'exercice – déficit d'investissement	-148 070,66 €		
Résultats antérieurs reportés	282 633,55 €		
Résultat cumulé 2021 - excédent d'investissement	134 562,89 €		
Restes à réaliser en dépenses	2 454 699,78 €		
Restes à réaliser en recettes	2 715 084,89 €		
Solde de la section d'investissement au 31/12/2021	394 948,00 €		

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°2022-18 approuvant le compte de gestion du comptable pour 2021,

Le Président s'étant retiré, le comité syndical, sous la présidence de M. Alain HERIAT, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le compte administratif dressé par Nicolas GERARD pour l'exercice 2021,

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 27/06/2022 à 04h17 Réference de l'AR: 054-255401895-20220618-DELIB_2022_19-DE

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-20

OBJET:

BUDGET DE LA REGIE PRODUCTION : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable pour 2021, dont les écritures sont conformes au compte administratif pour le même exercice ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES **EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72 Membres présents : 30 Pouvoirs: 3 Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-21

OBJET:

BUDGET DE LA REGIE PRODUCTION: APPROBATION DU COMPTE **ADMINISTRATIF 2021**

Vote:

Pour : 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir : Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Monsieur Nicolas GERARD, Président du syndicat, présente le compte administratif de l'exercice 2021 écoulé, qui se résume comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses d'exploitation 2021	101 285,09 €		
Recettes d'exploitation 2021	0,00€		
Résultat de l'exercice (déficit d'exploitation)	- 101 285,09 €		
Résultats antérieurs reportés	232 478,89 €		
Solde des restes à réaliser (recettes – dépenses)	0,00€		
Résultat cumulé au 31/12/2021 (excédent)	131 193,80 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'investissement 2021	1 550 113,49 €		
Recettes d'investissement 2021	1 657 761,39 €		
Résultat de l'exercice – excédent d'investissement	107 647,90 €		
Résultats antérieurs reportés	1 200 674,72 €		
Résultat cumulé 2021 - excédent d'investissement	1 308 322,62 €		
Restes à réaliser en dépenses	1 635 230,75 €		
Restes à réaliser en recettes	693 377,57 €		
Solde de la section d'investissement au 31/12/2021	366 469,44 €		

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-20 approuvant le compte de gestion du comptable pour 2021, Vu la délibération n°2022-19 portant désignation du président de séance pour le vote du CA.

Le Président s'étant retiré, le comité syndical, sous la présidence de M. Alain HERIAT, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE le compte administratif dressé par Nicolas GERARD pour l'exercice 2021,

NICOLAS GERARD

Signature numérique de NICOLAS GERARD Date: 2022.06.24 14:01:09 +02'00'

Pour extrait conforme Le Président. Nicolas GERARD

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-22

OBJET:

BUDGET DU SYNDICAT : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, Constatant que le compte administratif présente :

- un résultat d'exploitation 2021 excédentaire de 362 068,43 €.
- un excédent cumulé d'exploitation de 555 651,62 €
- un excédent cumulé en investissement de 134 562,89 €
- un état de restes à réaliser en dépenses d'investissement de 2 454 699,78 €
- un état de restes à réaliser en recettes d'investissement de 2 715 084.89 €

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement mais un solde excédentaire de 394 948,00 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :
 - 0.00 € au titre de la dotation complémentaire en réserves au 1068
 - 555 651,62 € en excédents d'exploitation reportés au R002

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

NICOLAS GERARD Signature numérique de NICOLAS GERARD Date : 2022.06.24 14:19:40 +02'00'

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-23

OBJET:

BUDGET DE LA REGIE PRODUCTION : AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, Constatant que le compte administratif présente :

- un résultat d'exploitation 2021 déficitaire de 101 285,09 €,
- un excédent cumulé d'exploitation de 131 193,80 €
- un excédent cumulé en investissement de 366 496.44 €
- un état de restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 635 230,75 €
- un état de restes à réaliser en recettes d'investissement de 693 377.57 €

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement mais un solde excédentaire de 366 469,44 €,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :
 - 0,00 € au titre de la dotation complémentaire en réserves au 1068
 - 131 193,80 € en excédents d'exploitation reportés au R002

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

NICOLAS GERARD
Signature numérique de NICOLAS
GERARD
Date: 2022.06.24 14:19:20 +02'00'

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-24

OBJET:

BUDGET DU SYNDICAT : DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ACQUISES A COMPTER DE 2022

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R2321-1, **Vu** l'instruction budgétaire M4,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DECIDE** des durées d'amortissement suivantes pour les immobilisations acquises par le syndicat à compter de 2022 :
- Ouvrages (constructions) : 50 ans
- Equipements (installations techniques): 15 ans
- Canalisations : 40 ans - Matériel informatique : 2 ans

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

NICOLAS GERARD GERARD

Signature numérique de NICOLAS

Date: 2022.06.24 14:20:29 +02'00'

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 27/06/2022 à 04h17 Réference de l'AR: 054-255401895-20220618-DELIB_2022_24-DE Affiché le 27/06/2022; Certifié exécutoire le 27/06/2022

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES **EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72 Membres présents : 30 Pouvoirs: 3 Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-25

OBJET:

BUDGET DU SYNDICAT: ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir : Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2022 du syndicat Euron Mortagne et rappelle qu'il est voté hors taxes.

Après avoir entendu la présentation de M. le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L2221-11, R2221-72, R2221-85 à 88;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan comptable M49 abrégé en vigueur, Vu la délibération n°2022-14 portant adoption des tarifs surtaxe à compter du 01/07/2022,

Vu la délibération n°2022-15 portant adoption du budget primitif 2022, Vu la délibération n°2022-22 portant affectation du résultat 2021,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- ADOPTE le budget primitif du syndicat des Eaux de l'Euron Mortagne présenté pour l'exercice 2022, dont l'équilibre est désormais le suivant :

	SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses		733 364,90 €
Recettes		1 135 664,62 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses		3 496 006,10 €
Recettes		3 796 856.70 €

GERARD

NICOLAS Signature numérique de NICOLAS GERARD Date: 2022.06.24 14:01:30 +02'00'

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-26

OBJET:

BUDGET DE LA REGIE PRODUCTION : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Monsieur le Président présente le budget supplémentaire de l'exercice 2022 de la régie production Euron Mortagne et rappelle qu'il est voté hors taxes.

Après avoir entendu la présentation de M. le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20, L2221-11, R2221-72, R2221-85 à 88 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan comptable M49 abrégé en vigueur,

Vu les statuts de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne, **Vu** la délibération n°2022-05 portant adoption du budget primitif 2022,

Vu la délibération n°2022-23 portant affectation du résultat 2021,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **ADOPTE** le budget primitif de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne présenté pour l'exercice 2022, dont l'équilibre est désormais le suivant :

	SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses		419 360,00 €
Recettes		777 478,89 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses		2 196 963,08 €
Recettes		2 315 660,19 €

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

NICOLAS GERARD Signature numérique de NICOLAS GERARD Date: 2022.06.24 14:20:49 +02'00'

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-27

OBJET:

CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES REGLEMENTAIRES ET INTERMEDIAIRES A COMPTER DU 1ER JUILLET 2022

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.5711-1, L.5211-3 2ème alinéa et L.2131-1, I, et R.2131-1, II dans leur version applicable au 1er juillet 2022 :

Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021;

Considérant que les syndicats de communes doivent, par délibération du comité syndical, choisir un mode de publication entre l'affichage, la publication sous forme électronique ou la publication sur papier ;

Considérant qu'à défaut de délibération à ce sujet, la publication sous forme électronique est imposée ;

Considérant que, dès lors que le syndicat de communes opte pour une publication sous format papier de ses actes, ils doivent être mis à la disposition du public au siège du syndicat, de manière permanente et gratuite ;

Considérant que le comité syndical peut modifier son choix à tout moment ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- **DECIDE** de rendre publics les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles par publication sous forme électronique.

Cette délibération est applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

NICOLAS GERARD

Signature numérique de NICOLAS GERARD Date : 2022.06.24 14:00:46 +02'00'

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'EURON MORTAGNE

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72
Membres présents: 30
Pouvoirs: 3
Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-28

OBJET:

DELEGATION DE POUVOIR AU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE :

AVENANT N°1 AU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE RELATIF A LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Monsieur le Président explique aux membres du comité que lorsque la nouvelle unité de production de Virecourt entrera en phase de mise en observation, l'actuelle station devra être déconnectée. La période envisagée pour cette déconnexion est comprise entre le 15 et le 30 août 2022. Le contrat du prestataire actuel SAUR approchera alors de son échéance fixée au 31 août 2022 et il devra être suspendu à compter de cette déconnexion pour permettre au prestataire chargé d'exploiter la nouvelle unité de production, de produire l'eau potable en exploitant la totalité des ouvrages et canalisations entrant dans le périmètre de son contrat.

Monsieur le Président explique que cette modification n'affecte pas substantiellement l'équilibre économique du contrat puisqu'il consiste à anticiper de deux mois l'exploitation des captages, des canalisations et du réservoir. Le reste du contrat restera inchangé.

 $\textbf{Vu} \text{ le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10} \; ;$

Vu les statuts de la Régie Production d'Eau Potable Euron Mortagne,

Vu la délibération n°2020-29 du 1er août 2020 portant délégations de pouvoir au bureau ;

Considérant que le montant du marché public de prestation de service « production » est supérieur au seuil européen de procédure formalisée.

Considérant qu'un avenant au marché public de prestation de service « production » devra être conclu avec la société SUEZ EAU France au mois de juillet et qu'il n'est pas prévu de réunir le comité avant le 24 septembre 2022,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

DONNE DELEGATION au bureau, réuni en conseil d'exploitation de la régie « production », pour accepter les termes de l'avenant n°1 au marché public de prestation de service « production » 2022-2025 et pour autoriser le président à le signer.

Pour extrait conforme Le Président, Nicolas GERARD

NICOLAS GERARD GERARD

Signature numérique de NICOLAS GERARD

Date: 2022.06.24 14:19:00 +02'00'

DEPARTEMENT

Meurthe et Moselle

ARRONDISSEMENT

Lunéville

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES **EAUX DE L'EURON MORTAGNE**

Date de la convocation : 10/06/2022

Membres en exercice: 72 Membres présents : 30 Pouvoirs: 3 Membres votants: 33

NUMERO D'ORDRE:

DELIB2022-29

OBJET:

ADOPTION DU NOM DE L'UNITE DE PRODUCTION DE VIRECOURT

Vote:

Pour: 33 Contre: 0 Abstention: 0

Fait et délibéré en séance aux jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée et publication

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX-HUIT JUIN

Les membres du comité syndical étant assemblés en session ordinaire, Salle des Fêtes de Villacourt, après convocation légale, sous la présidence de M. Nicolas GERARD, Président

Etaient présents: Denis EURIAT et Jérôme KESTELOOT (tit. BORVILLE), Hervé MARCILLAT et Jean-Michel PICART (tit. CHARMOIS), Christian CENDRE (tit. CLAYEURES), Jacques AUBRY et Thierry BAJOLET (tit. CAE EPINAL / DAMAS AUX BOIS), Jean-Marie MOINEL (tit. EINVAUX), Sébastien LITAIZE (tit. ESSEY LA COTE), Philippe SCHAEFFER (tit. FRANCONVILLE), Patrick MORAND (tit. FROVILLE), Noël MARQUIS (tit. GERBEVILLER), Michel GRAVIER et Jocelyne MARCHAL (tit. HAUDONVILLE), Olivier BERTON et Hervé PARISET (tit. LAMATH), Jean-Marie BABEL (tit. LANDECOURT), Xavier TREVILLOT (tit. LOREY), Gérard HUSSON et Corentin JERÔME (tit. LOROMONTZEY), Patrice GEOFFROY (tit. MORIVILLER), Vincent COTTEL et Arnaud GROSJEAN (tit. ROZELIEURES), Nicolas GERARD et Bruno GERARDIN (tit. SAINT GERMAIN), Daniel BARTHELEMY (tit. SAINT-MARD), Philippe LAVE (tit. VALLOIS), Julien GUYET (tit. VENNEZEY), Alain HERIAT et Hervé POIROT (tit. VILLACOURT).

Membres ayant donné pouvoir: Benoît LARIQUE (tit. EINVAUX) à Jean-Marie MOINEL, Serge ROUSSEL (tit. GERBEVILLER) à Noël MARQUIS, Nicolas BALLAND (tit. VENNEZEY) à Julien GUYET.

A été nommé secrétaire de séance : M. Hervé POIROT

Monsieur le Président propose au comité de désigner officiellement la nouvelle unité de production en cours de construction à Virecourt et propose de reprendre les mots Euron Mortagne incrustés dans le béton du pignon du bâtiment.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou ayant donné pouvoir :

- ADOPTE le nom de l'unité de production d'eau potable de Virecourt suivant : unité de production d'eau potable Euron Mortagne (UPEP EURON MORTAGNE).

> Le Président, Nicolas GERARD

NICOLAS GERARD

Signature numérique de NICOLAS GERARD Date: 2022.06.24 14:05:35 +02'00'

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 27/06/2022 à 04h22 Réference de l'AR: 054-255401895-20220618-DELIB_2022_29-DE Affiché le 27/06/2022 ; Certifié exécutoire le 27/06/2022